

MICHEL MELOT

# L'échelle de l'architecture et du patrimoine

La notion de « transmission » est comprise dans celle de « patrimoine ». Selon une définition généralement admise, le patrimoine est ce qu'on hérite du passé et que l'on transmet aux générations futures. Le patrimoine ainsi défini s'entend du patrimoine financier, immobilier, mobilier ou foncier, acception première du terme, mais aussi du patrimoine génétique, acception plus récente, et, selon une idée plus récente encore, du patrimoine dit « culturel ». En anglais, « patrimoine culturel » se traduit par *héritage*.

L'application au « culturel » de la notion de « patrimoine » est récente : lorsque l'Inventaire général fut créé en 1964, il fut dénommé « Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France », longue périphrase qui serait sans doute aujourd'hui traduite par « Inventaire général du patrimoine », preuve que la notion n'était pas courante en 1964. La création d'une « direction du patrimoine » au ministère des affaires culturelles date de 1978. En 1980 fut lancée « l'année du patrimoine ». Cette année-là parut un ouvrage précurseur, *La politique du patrimoine*, qui constatait la pression montante de cette nouvelle valeur : « Une nouvelle forme de passion du passé semble saisir les sociétés industrielles de l'Occident. Tout devient patrimoine : l'architecture, les villes, le paysage, les bâtiments industriels, les équilibres écologiques, le code génétique. Le thème suscite un consensus assez large, car il flatte à bon compte diverses attitudes nationalistes ou régionalistes. Jouant sur une certaine sensibilité écologique, il apparaît en tout cas comme un contrepoint raisonnable aux menaces et aux incertitudes du futur »<sup>1</sup>

C'est donc entre ces deux dates qu'il faut situer l'émergence de cette notion, développée dans le courant des années 1970. On peut concevoir que la notion

Fabio Rieti,  
*Bach*, peinture  
murale en  
trompe-l'œil rue  
Clisson à Paris,  
photo Claude Caroly,  
D.R.

de « patrimoine culturel » liée à un souci croissant de sa protection et de sa transmission, est corrélative à la fin des « Trente glorieuses », années de croissance économique d'après-guerre (1945-1975) pendant lesquelles le paysage français, tant rural qu'urbain, fut renouvelé sans ménagement. Le retour à une période de moindre croissance économique et démographique entraînait un souci de préservation tant du patrimoine « naturel », qui donna naissance aux mouvements écologiques, que du patrimoine « culturel ».

Cette chronologie laisse entendre que le souci de transmission des « biens culturels » est inversement proportionnel à la croissance économique d'un pays. La Chine aujourd'hui semble avoir peu de souci de son patrimoine bâti au centre de Pékin, dans son appétit de reconstruction, comme les États-Unis du début du siècle ou bien des capitales européennes jusqu'à ces dernières années. Les pays les plus pauvres, en revanche, voient dans leur patrimoine une richesse naturelle propre à être exploitée. Au « bétonnage » de nos stations balnéaires succède un souci de protection à la fois du bâti, même récent, et du littoral. La multiplication des friches industrielles et des zones de reconversion économique pose de façon cruciale la question de leur traitement. L'alternative entre leur destruction totale jusqu'à l'oubli (les hauts-fourneaux de Longwy), leur conservation quasi muséale (les écomusées) ou leur réhabilitation (le pays minier du Nord) se pose en termes économiques. La notion de patrimoine peut être alors invoquée pour soutenir le choix de la continuité, préféré aujourd'hui à celui de la table rase.

Les pays européens, dont l'espace est entièrement occupé et modelé par l'homme, se voient désormais condamnés à un recyclage éternel de leur territoire. Ils doivent donc prendre en compte les coûts que ce recyclage peut engendrer. Nous passons actuellement d'une économie du *développement* à une économie du *renouvellement*.

Les limites du *développement* sont visibles dans les périphéries de ville, dont les abords sont occupés par des centres commerciaux étendus et construits de façon précaire, liés à des intérêts financiers à court terme, comme si l'avenir n'existait pas. Des centres commerciaux se bâtissent pour profiter d'exonérations fiscales sur cinq ans, puis déménagent au terme de la concession. À Saint-Ouen, Rank Xerox abandonne une usine construite il y a dix ans, pour la délocaliser en Irlande, etc. On parle, pour les zones industrielles ou commerciales, d'architecture « jetable ». Le résultat en est la précarité non seulement de l'emploi mais aussi des constructions. Au mieux, on construit des architectures flexibles, comme les emplois, c'est-à-dire standardisées, pour prévoir une reconversion rapide.

De même pendant toute la période de croissance démographique, les lotissements ont été développés comme si le territoire était sans limite, pendant que

1. Marc Guillaume, *La Politique du patrimoine*, Galilée, Paris, 1980, p. 11. L'auteur précise en exergue que : « Cet essai a été écrit en marge d'une recherche (financée par le CORDA) dirigée par Michel de Certeau et moi-même, réalisée par Laurence Bachman et Judith Epstein ».

les villages ruraux étaient abandonnés. Dans les années 1970, ce phénomène est devenu inquiétant et l'on a commencé à se soucier d'une économie de l'espace dans les villes, en réhabilitant à la fois les centres urbains et les zones rurales. Il est significatif qu'en 2000, la nouvelle loi d'urbanisme soumise au Parlement, appelée « Solidarité et renouvellement urbain », consacre ce retournement de tendances lourdes en substituant la notion de « renouvellement » à la notion de « développement ». Parallèlement, la notion de « communication », qui a dominé les sciences sociales d'après-guerre, est concurrencée dans les nouvelles générations par la notion de « transmission », qui revient à la mode avec le succès du « patrimoine culturel ».

Une autre notion significative de ce mouvement fait aujourd'hui fortune, celle de *développement durable*. Importé des pays anglo-saxons, ce souci de s'inscrire dans la longue durée s'applique notamment à l'agriculture et à l'architecture. Ainsi les Britanniques imposent aux maîtres d'œuvre des garanties non plus décennales mais pouvant aller jusqu'à 120 ans. À l'architecture « jetable » dont on subit aujourd'hui les inconvénients, succède brusquement une exigence contraire. Les agriculteurs eux-mêmes, pour défendre à la fois l'environnement et le rendement, sont pris en tenaille. Ceux qui vivent des exploitations extensives d'élevages en batterie ou de serres géantes savent qu'ils détruisent un paysage dont la valeur est par ailleurs croissante, à mesure que la campagne joue le rôle de « jardin des villes ».

Le recul que l'on peut aujourd'hui avoir sur la croissance trop rapide des cités d'après-guerre et l'existence des mégalo-poles a rendu les urbanistes modestes. La lenteur des processus d'intégration, le caractère artificiel des greffes de nouveaux quartiers, les échecs incompréhensibles de certains réaménagements calculés font ressortir comme une « fatalité » de la ville qui s'exprime dans ce qu'on appelle la *résistance du parcellaire*. Ainsi, les limites invisibles des fortifications ou des fiefs médiévaux continuent parfois de tracer dans les villes des frontières effacées, mais qui se répercutent encore de nos jours sur la composition sociale du quartier, la circulation ou le commerce. La résistance du parcellaire nous rappelle que la réalité de la ville est d'abord économique. La connaissance de la géographie ne suffit pas pour la manipuler. Les systèmes d'héritage et les transactions foncières dictent leur loi à l'urbaniste. Or, les liens entre les fonctions économiques inscrites dans les articulations urbaines et les formes de la ville sont mal connus, en tout cas, mal maîtrisés. Ils forment, comme on aime à le dire aujourd'hui, une ville « sous la ville ». Ils participent d'une économie informelle qui ne révèle sa force que sur la longue durée. Comme dans la génétique, on observe des phénomènes de rejet même lorsque l'opération se déroule dans des conditions favorables et que les moyens ne sont pas comptés. De

même, il serait téméraire d'établir un lien mécanique entre l'évolution démographique d'une ville et son développement spatial. Une ville peut s'étendre dans des périodes de récession, parce que certaines économies de remplacement ont besoin d'espace ou parce qu'il faut étendre ses défenses, ou se concentrer en période d'expansion, parce que le commerce l'exige. Bref, les urbanistes constatent ce qu'ils savaient déjà, mais qu'il fallait, en période de croissance, oublier : l'histoire de la ville est un flot que le bâtisseur, quels que soient ses pouvoirs, n'est pas à même de détourner.

Ce que change notre monde de communication, c'est la question de l'échelle. Aujourd'hui, l'architecte, l'urbaniste ou ceux qu'on appelle les « aménageurs » doivent sans cesse accommoder leur optique. La rapidité des transports nous oblige à vivre sur plusieurs échelles à la fois : l'échelle des aéroports n'est pas celle de l'autoroute, qui n'est pas celle de la rue. En même temps que l'on éprouve une perte de maîtrise dans le temps, lorsqu'on doit tenir compte du passé ou de la longue durée, on éprouve un sentiment identique de perte de maîtrise de l'espace. Bien que l'on sache de mieux en mieux se déplacer et communiquer, les échelles ne correspondent plus et la vie quotidienne se déroule sur des niveaux qui ne communiquent plus entre eux.

La mégalopole introduit dans le monde un objet nouveau : une ville que ses habitants ne peuvent plus appréhender dans son ensemble. Aucun habitant de Sao Paulo ne connaîtra jamais la ville de Sao Paulo. Elle n'est plus accessible par l'expérience vécue, mais seulement par des abstractions et des réductions, comme le sont les pays et les continents. Inversement, la désertification des villages laisse incertaine l'échelle à laquelle ils doivent être habités. La recherche d'une « granularité » urbaine en zone rurale est à l'ordre du jour : les centres de chalandise, dignes d'accueillir un bureau de poste ou un dépôt de pain, ne sont plus « à l'échelle ». On ne cesse de recomposer des ensembles qui fassent masse en encourageant les regroupements communaux de toutes sortes. La rupture des échelles a fait éclater les seuils. Le lieu de vie, où se fait la transmission, le lieu de l'architecture et du patrimoine, et les lieux que réunissent les communications modernes n'ont pas de commune mesure.

La distorsion entre les échelles spatiales et temporelles (long et court terme d'une part, voisinage et longue distance d'autre part), provoque actuellement deux mouvements contraires qui participent en fait du même phénomène. D'un côté le développement des moyens de communication rapide et à distance, d'un autre, le renouveau des valeurs transmissibles du patrimoine, la revalorisation des notions de terroir et de mémoire.

Les conséquences de cet écartèlement commencent à se faire sentir. Les catégories qui nous dirigent aujourd'hui montrent aussi leurs limites. Par exemple

la notion d'auteur individuel, telle qu'elle est acceptée depuis Kant et la Société des gens de lettres, n'a plus guère de réalité. Dans le récent débat sur le droit de prêt en bibliothèque, où tout se passe comme si les écrivains étaient tous des poètes romantiques ou des romanciers solitaires, on a fait remarquer que 80 % des œuvres littéraires publiées aujourd'hui sont des œuvres de commande. La loi du marché que les éditeurs répercutent sur leur politique éditoriale fonctionne comme un système élaboré de patronat, au sens médiéval du terme. De plus, la littérature ne représente plus qu'une faible partie de la production éditoriale. Le passage à l'édition électronique et à la distribution mondiale sur Internet ne peut rendre que plus visible la fiction que constitue aujourd'hui la notion d'auteur. Déjà, le cinéma, le multimédia et la télévision doivent composer avec les notions complexes d'œuvre collective ou d'œuvre de collaboration. La loi de 1985 en reconnaissant la qualité d'auteur aux producteurs de films introduit une dimension patronale dans la création. L'imbrication entre les découvertes scientifiques et techniques, en informatique notamment, et les « œuvres de l'esprit » ne laisse plus guère d'espace à la notion traditionnelle de propriété intellectuelle individualisée. Ces questions se posent de manière abrupte en architecture et plus encore en urbanisme. La notion d'auteur n'est plus pertinente en matière de patrimoine, dès lors qu'on accepte que la valeur patrimoniale est contemporaine de sa reconnaissance. Il n'est pas plus pertinent de parler, comme d'un personnage, de l'auteur d'une ville, que de celui d'un ensemble de sites reliés par Internet.

De même, l'écart croissant entre les échelles de valeur rend de plus en plus improbable une distinction claire entre le bien public et la propriété privée. La question est nettement posée par les réseaux informatiques dont il est difficile de décider s'ils appartiennent à la sphère privée, comme les conversations téléphoniques, ou publique, comme les publications. La même incertitude règne sur les espaces ruraux ou urbains. La nécessité de protéger l'environnement ou l'architecture dans un esprit de renouvellement sélectif et non plus de développement aveugle et d'introduire le souci du long terme dans la construction et l'aménagement, multiplie les servitudes qui s'imposent aux propriétaires. La patrimonialisation transforme le bien privé en bien public, comme le sont depuis 1913 les objets ou immeubles classés comme « Monuments historiques ». En 1930, cette démarche limitative de la propriété privée s'est étendue aux sites, puis, en 1964, aux secteurs sauvegardés. La possibilité de constituer par délibération municipale des « Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager », les contraintes attachées aux aires de protection des produits d'appellation d'origine, les chartes que se donnent des régions entières comme les Parcs naturels régionaux, qui couvrent aujourd'hui 15 % du territoire, mul-

tiplient les contraintes qui s'imposent aux propriétaires. On ne s'étonnera donc pas que, dans un même temps, mais dans un mouvement inverse, les propriétaires protègent, au titre de leur droit de propriété et de la protection de la vie privée, l'image des objets ou des territoires dont ils sont propriétaires lorsque ces images font l'objet de commerce. D'un côté, le droit public envahit la sphère traditionnelle du droit privé, de l'autre, c'est le droit privé qui s'applique à un domaine traditionnellement régi par le droit public. Imaginons que demain le Val de Loire dans son ensemble, comme cela est proposé, soit inscrit par l'Unesco au « Patrimoine de l'humanité », comme l'est déjà une partie de la ville de Lyon, chaque propriétaire de ces sites devra en accepter les conséquences et en récolter les bénéfices. Il faudra alors gérer un enjeu considéré comme « d'intérêt mondial » dans un contexte juridique qui a été établi pour régler des conflits de voisinage. On peut se demander quelle est cette « humanité » dont se réclame un terroir, et quelle est la pertinence de l'échelle de valeur qui s'impose sur un tel registre.

Chacun constate que la mondialisation suppose une abstraction croissante des outils qui nous permettent de manipuler et de maîtriser des phénomènes qui dépassent de beaucoup les capacités d'un individu, car ils s'inscrivent à la fois dans la longue durée et dans une histoire et des espaces élargis à l'ensemble de la planète. Seule la cartographie ou la vue par satellite permettent de voir Sao Paulo dans son entier. Seule la transmission codée permet de gérer le monde. Nous vivons dans un monde de communication dont tout l'arsenal est devenu symbolique, y compris dans la sphère domestique, où l'écriture est relayée par les télécommunications. Il n'est guère étonnant que l'on assiste à un phénomène que j'appellerais volontiers « la vengeance du réel ». Elle s'exprime d'abord dans la matérialité des outils de communication les plus sophistiqués, et nous rappelle régulièrement qu'une panne d'électricité s'assimile aujourd'hui à une catastrophe naturelle, ou la diffusion d'un virus électronique à une guerre mondiale. La revanche du réel se traduit aussi dans nos réactions les plus quotidiennes de retour au corps, au vécu, à l'expérience minuscule, dans les modèles moraux de convivialité, la quête d'authenticité et le goût du patrimoine, nostalgie des civilisations modernes.

Un mouvement artistique dit « communicationnel » a récemment inscrit son œuvre non plus dans le marché de l'art ni même dans la vie publique, mais dans la sphère privée, comme la correspondance, le don, la parole ou le geste. On y perçoit l'expression du trouble et de la crainte qu'induit en nous la multiplication à l'excès des échelles humaines ou, pour reprendre la formule de Marc Guillaume, confirmée vingt ans après, « un contrepoint raisonnable aux menaces et aux incertitudes du futur ».

Louise Merzeau,  
*Au Louvre*,  
2000,  
© Louise Merzeau.

